



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Budget Supplémentaire a principalement pour objet d'incorporer les résultats de l'exercice précédent ainsi que les crédits d'investissement 2025 à reporter sur l'exercice 2026.

Présentation par section	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	700 483.48 €	170 195.00 €
Investissement	18 191 790.09 €	18 191 790.09 €
Total du budget	18 892 273.57 €	18 361 985.09 €

Ce Budget Supplémentaire prend en compte l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 décidée par le Conseil Municipal le **16 juin 2026** soit **13 449 566.94 €** répartis de la façon suivante :

- ✓ **8 919 278.46 €** destinés à couvrir les restes à réaliser (11 269 294.17 €) déduction faite de l'excédent d'investissement (2 350 015.71 €) ;
 - ✓ **4 000 000.00 €** de dotation complémentaire pour la construction de la nouvelle salle événementielle et sportive ;
- **530 288.48 €** d'excédent final 2025 qui est reporté à nouveau à la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser sont à hauteur de **12 520 750.09 €** en dépenses et **1 251 455.92 €** en recettes.

Abstraction faite des restes à réaliser et des soldes d'exécution reportés, le Budget Supplémentaire se présente comme suit :

Section de Fonctionnement	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Dépenses	170 195.00 €	0.00 €	170 195.00 €
Recettes	170 195.00 €	0.00 €	170 195.00 €

Section d'Investissement	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Dépenses	5 371 040.00 €	300 000.00 €	5 671 040.00 €
Recettes	1 371 040.00 €	300 000.00 €	1 671 040.00 €

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : 5 371 040.00 €

- Outre les crédits reportés et les ajustements comptables au sein de certains programmes, virements de chapitres (20, 21 et 23), il y a lieu de prévoir une inscription de dépenses nouvelles à hauteur de **5 371 040.00 €** :
Soit
 - L'ouverture de crédits pour la construction de la nouvelle salle événementielle et sportive : 5 210 000.00 € dont 4 M€ liés à l'affectation du résultat 2025 ;
 - La vidéosurveillance de la place de l'esplanade et de l'avenue Léon Jouhaux financé sur le hors taxe par les anglais : 134 040.00 € dont 22 340.00 € de TVA ;
 - Un complément de crédits pour le renouvellement des serveurs informatiques : 27 000.00 €.

Recettes réelles : 1 371 040.00 €

Outre les excédents de fonctionnement capitalisés (12 919 278.46 € au compte 1068), il y a lieu d'inscrire les recettes suivantes :

- La subvention du Département pour la nouvelle salle événementielle et sportive de 1 210 000.00 € ;
- La subvention anglaise pour la vidéosurveillance de 111 700.00 € ;
- La subvention CAF pour la modernisation de la crèche « Petites Frimousses » - projet salle de bains de 13 246.00 € ;
- Le produit de la cession de la licence 4 pour l'hôtel du PAarc: 15 000.00 € ;
- Le produit de la cession de 2 véhicules : 14 000.00 € (prévue dans le marché de location de véhicules hybrides de 2024 modifié par avenant en 2026) ;
- L'actualisation du montant du FCTVA pour 7 094.00 €.

B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à **300 000.00 €** et s'équilibrent pour comptabiliser de la cession à titre gratuit des terrains pour la reconstruction de la résidence « Les Oyats ».

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : 170 195.00 €

Soit

- **161 385.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général**

Dont

- -7 150.00 € correspond à des virements au chapitre 65 pour financer une partie des subventions exceptionnelles votée au conseil du 16 juin 2026 ;
 - 164 883.00 € de frais de gardiennage cynophile financés par les anglais pour le montant hors taxes ;
 - 3 652.00 € pour la réparation du petit train.
- **8 810.00 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante** correspondant à :
 - - 400.00 € de subvention exceptionnelle pour les sports de Haut Niveau à Gravelines Triathlon ;
 - 4 000.00 € de subvention exceptionnelle à l'association USG Gravelines Triathlon ;
 - 1 800.00 € de subvention exceptionnelle à l'association l'USG Squash ;
 - 850.00 € de subvention exceptionnelle à l'association l'USG Char à voile ;
 - 500.00 € de subvention exceptionnelle à l'association USG Les amis de la balle au panier ;
 - 2 060.00 € de subvention à la CMA – Fiches Actions 2025 à régulariser ;
 - Des virements internes dans ce chapitre pour financer la subvention de la CMA – Fiches Actions 2026 pour 5 710.00 €.

Recettes réelles : 170 195.00 €

Soit

- **799.00 € au chapitre 70 – produits des services du domaine et vente divers** pour l'ajustement des recettes encaissées au titre du forfait post-stationnement ;
- **178.00 € au chapitre 731 – fiscalité locale : compte 73111 – impôts directs locaux** correspondant à un ajustement de la TICFE (+ 8.00€) et des rôles supplémentaires d'impôts (170.00 €).
- **15 702.00 € au chapitre 74 – dotations et participations** détaillé ci-dessous :
 - 5 000.00 € de FCTVA complémentaire en fonctionnement ;
 - 5 000.00 € de participation de la Région pour la Fête des Islandais ;
 - 4 942.00 € de participation de CAF pour le RPE ;
 - 750.00 € de participation de la Région pour l'ouverture des bains ;
 - 10.00 € d'ajustement de la dotation de recensement.
- **149 154.00 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante**

Dont

 - 137 403.00 € de financement anglais pour le gardiennage cynophile ;
 - 6 000.00 € de bonus écologique conformément à l'avenant de 2026 sur le marché de location des véhicules hybrides de 2024 ;
 - 4 956.00 € de remboursement liés à des sinistres (4 318.00 € pour le remplacement d'un coffret électrique place Albert Denvers et 638.00 € pour un bris de glace sur un véhicule de location) ;
 - 794.00 € de remboursements de frais médicaux engagés pour le compte de famille lors des classes de neige.

- **4 362.00 € au chapitre 77 – produits spécifiques** correspondant à :
 - 2 274.00 € de dégrèvements 2024-2025 obtenus pour 2 logements et 2 garages ;
 - 2 088.00 € de remboursements sur des factures EDF.

B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement

Dépenses d'ordre : **0.00 €** ;

Recettes d'ordre : **0.00 €**.